

« Pour faire vivre l'Arménie ...en Arménie : Chène France

Paris le 21 novembre 2024

Pour faire vivre l'Arménie... en Arménie !

Voilà plus d'un an déjà que, face à la menace d'une élimination physique, la population demeurée en Artsakh a été contrainte à l'exode dans le plus complet dénuement, abandonnant un territoire à la présence arménienne millénaire.

Après neuf mois d'un blocus alimentaire et énergétique total, l'agression militaire turco-azérie a fini par terroriser une population arménienne épuisée et sans soutien.

La « caravane » des réfugiés a fini par s'établir dans des conditions difficiles là où cela a été possible en Arménie selon la disponibilité d'habitations et de terrains agricoles libres.

La mobilisation des habitants, des pouvoirs publics d'Arménie, des organisations arméniennes et internationales a permis d'éviter une catastrophe humanitaire.

Si les stigmates de la défaite de l'Artsakh ne sont pas visibles à Erevan c'est aussi parce que le choc et la solidarité ont été souvent assumés hors de la capitale et dans les zones rurales d'Arménie, celles qui déjà étaient dans la difficulté.

L'Arménie n'est pas à l'abri d'un nouveau défi existentiel. Après l'abandon et la

défaite

militaire de l'Artsakh en septembre 2023, l'Arménie est acculée à subir « une paix de

vaincu » que veut lui imposer l'alliance turco-azérie avec la connivence de l'ancien

colonisateur russe en exigeant à présent :

■ un passage sous contrôle turco-azéri sur le territoire de l'Arménie (à travers la région du

Syunik) sur lequel l'Arménie n'aurait aucun droit de regard.

■ un renoncement à toute revendication territoriale de l'Arménie ratifiée par une modification

de la Constitution arménienne.

En dépit des règles et des usages du droit international, la Turquie n'a jamais été sanctionnée pour le blocus qu'elle impose à l'Arménie au prétexte de l'amener à un

un

règlement « pacifique » du conflit du Karabagh. Aujourd'hui, malgré la victoire « militaire » de

son allié azéri, le blocus continue sans que cela n'entraîne de réactions et de sanctions

internationales.

C'est dans ce contexte que depuis la guerre de 44 jours de 2020 l'association Chéne été

amenée, dans la limite de ses moyens, à répondre à des situations d'urgence et de plus long

terme en faveur des réfugiés d'Artsakh. D'abord avec les déplacés d'Artsakh au sein même

de l'Artsakh et, depuis cette année, des réfugiés d'Artsakh au sein de l'Arménie .

Pour faire vivre l'Arménie ...en Arménie

L'association CHENE France

don en ligne sur : www.chene-france.org

75009 Paris & sur : [Helloasso](mailto>Helloasso)

24 rue de Maubeuge

contact@chene-france.org